

# AVIS PUBLIC



## PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2250-2025

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 24 mars 2025, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2250-2025 autorisant la conclusion d'une nouvelle Entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Joliette et remplaçant l'Entente intermunicipale concernant la Cour municipale commune de Joliette.*

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 26 mars 2025.

*Louis-André Garceau*

**Me Louis-André Garceau, avocat**  
Greffier